

Séance extraordinaire (Budget) du 12 décembre 2011



2011-12
236

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale d'adoption du budget annuel du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 décembre 2011 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 5 décembre 2011.

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la session ouverte et demande à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2012 de cette municipalité.

03 - LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

3- LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation pour l'exercice 2012
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la session

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2012 et du plan triennal d'immobilisations 2012-2013-2014, les membres du conseil procéderont en conséquence.

**2011-12
237**

04 - ADOPTION DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

4 - ADOPTION DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2012 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2012-2013-2014, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous la cote 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2012 prévoyant;

- Des revenus de 3,126,044 \$
- Des dépenses de 2,499,890 \$
- Un surplus d'opération de 626,154 \$
 - Le remboursement de la dette à long terme de 401,200\$
 - L'affectation d'un montant de 149,954 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2012
 - L'affectation à des réserves financières de 75,000\$

Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2012-,2013 et 2014.

Adoptée unanimement

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2011-12
238**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION:

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale, pour l'adoption du budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 soit levée.